

Usumbura, le 12 décembre 1956.

N° 211/10.447 /5.212.

=====  
OBJET :

Distinctions honorifiques  
Médaille de mérite.  
-----

TRANSMIS copie pour information à :  
Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOUS)  
de & à  
- ...KIGALI.....

Monsieur le Résident ( DEUX )

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous renvoyer en annexe à la présente les propositions pour l'octroi de la médaille de mérite établies pour des autorités indigènes de votre Résidence.

Les dispositions du dernier paragraphe de ma lettre d'instructions n° 211/4.276/2.054 du 16 mai 1956 prévoyaient que devaient être proposées pour la médaille de mérite:

- 1) les autorités indigènes proposées pour un ordre national;
- 2) tous les sous-chefs ou chefs adjoints de centre ou de cité (remplissant évidemment les conditions déterminées par l'arrêté royal du 14 décembre 1955) ayant atteint dix ans de service et n'ayant à ce jour reçu aucune distinction.

En raison de ces dispositions la médaille de mérite n'a pas été décernée

- aux autorités indigènes dont les états de services n'en justifient pas l'octroi;
- aux autorités indigènes titulaires d'une distinction dans les ordres nationaux et ne faisant pas l'objet d'une proposition pour une nouvelle distinction dans ces ordres.

Ces dernières autorités obtiendront cette médaille au fur et à mesure qu'elles seront proposées pour une nouvelle distinction dans les ordres nationaux.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,  
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,  
LE COMMISSAIRE PROVINCIAL,  
M. WILLAERT.

Ruhengeri



5862

4218 / 21/12/56  
Sec-6

ans  
Ruf

Léopoldville, le 26 décembre 1956.-

N° 911/41.877

- 47 / 4/11/56  
Sec. G.
- A Messieurs les Administrateurs de Territoire
  - A Messieurs les Commissaires de District (Léopoldville, Elisabethville, Jadotville).-

-----  
Copie pour information à  
Messieurs les Gouverneurs  
de Province (tous) + Ruanda-Urundi.-  
-----

3 annexes.

OBJET : Distinctions Honorifiques.  
Octroi - Transmis.copies AA.RR. du 21 novembre 1956.-

Messieurs les Administrateurs,  
Messieurs les Commissaires de District,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, les copies de 3 arrêtés royaux, en date du 21 novembre 1956, décernant des Distinctions Honorifiques aux particuliers :

- 1) Ordre Royal du Lion : M. MAURY P. et consorts ;
- 2) Ordre de la Couronne : M. ROBATEL L.J.A. et consorts ;
- 3) Ordre de Léopold II : Rd. OHRNEMAN J.E. et consorts.

Je vous serais obligé de bien vouloir aviser les personnes intéressées résidant dans votre ville ou territoire.-

LE GOUVERNEUR GENERAL

p.o.

Le Directeur du Secrétariat Général, ff.,  
F. VANDENBUSSCHE

